

Intermédiation en Assurance et contrôle acpr : les règles à connaître - FFACP

Code produit : FFACP

Niveau : Initiation

Modalité : Classe virtuelle

Durée (en heure) : 2.5

Tarif : 250,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public : Intermédiaires en
assurance, courtiers

Prérequis :

Aucun

Objectif

Définir les droits et obligations de l'intermédiaire en cas de contrôle ACPR

Programme de la formation

- ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
 - Historique, organisation, rôle et principes
- Procédure de contrôle
 - Origine d'un contrôle ACPR et décision d'assujettissement
 - Droits et devoirs du contrôlé
 - Objet du contrôle : principaux points contrôlés, durée du contrôle
 - Conditions du contrôle
 - Différentes phases du contrôle

- Contestations et sanctions
 - Procédure de contestation en cas de sanctions
 - Typologie des sanctions

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Réalisation d'exercices et de cas pratiques
- Échanges d'expériences avec les participants

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.